

Keytrade Bank Visa Classic Assurance « Safe Online »



Document avec information sur le produit d'assurance

Assureur : Inter Partner Assistance NV, une compagnie d'assurance belge reconnue sous le numéro 0487, RPR Brussel TVA BE0415.591.055, Avenue Louise 166, 1000 Bruxelles

Référence du produit : XXXXX

Le but de ce document est de vous donner un aperçu des principales garanties et exclusions relatives à cette assurance. Ce document n'a pas été personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qu'il contient ne sont pas exhaustives. Pour plus d'informations, consultez les conditions contractuelles et précontractuelles concernant ce produit d'assurance.

Quel genre d'assurance est-ce?

Il s'agit d'une assurance dont le but est de fournir une indemnité en cas de livraisons de biens achetés sur internet ou en cas de non-livraison conforme ou non-livraison d'un achat assuré



Qu'est-ce qui est assuré?

L'assuré sera indemnisé si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée entre le vendeur et Axa Assistance ou l'assuré au plus tard le 90^{ème} jour suivant l'imputation de paiement à l'assuré à condition que le bien ait été payé à 100% avec la carte Keytrade Bank Visa Classic.

✓ Biens assurés

- Tout bien matériel mobilier à usage privé, acheté neuf par l'assuré via Internet, sous condition d'envoi postal avec suivi de la livraison ou par transporteur privé, d'une valeur unitaire à partir de 50 euros à 750 euros TVA inclus et qui n'est pas exclu de la garantie.
- L'indemnisation se limite à 750 euros par article et par année d'assurance
- Lorsque les achats assurés endommagés font partie d'un ensemble et s'il s'avère que cet ensemble est inutilisable séparément ou irremplaçable en raison d'un sinistre, il y aura une intervention au niveau du prix de l'ensemble complet.

✓ Livraisons de biens achetés via Internet

- En cas de problème concernant la livraison d'un achat Internet effectué par l'assuré, l'assuré peut invoquer l'intervention de l'assurance « acheter en ligne en toute sécurité » moyennant les conditions cumulatives suivantes :
 - o Le bien assuré doit avoir été payé intégralement avec une carte Keytrade Bank Visa Classic
 - o L'opération de paiement de l'achat doit apparaître sur le relevé de la carte

✓ Livraisons de biens achetés via Internet

- Si le vendeur accepte le retour de l'article et envoie un article de remplacement ou rembourse l'assuré, l'assurance couvre les coûts pour renvoyer l'article au vendeur, si ce dernier ne les prend pas en charge
- Si le vendeur accepte le retour de l'article, mais n'envoie pas un article de remplacement et ne rembourse pas l'assuré dans les 90 jours qui suivent le retour de l'article non conforme, l'assurance couvre les coûts pour renvoyer l'article au vendeur et/ou le remboursement de la valeur de l'achat du bien assuré
- Si le vendeur n'accepte pas le retour de l'article, l'assurance couvre les coûts pour renvoyer le bien assuré à AXA Assistance et rembourse le prix d'achat



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Tout bien matériel mobilier qui n'est pas acheté neuf par l'assuré et qui n'est pas payé en totalité avec la carte de crédit pendant la durée de la garantie
- ✗ Les dommages causés intentionnellement au bien garanti par l'assuré ou par un proche parent (époux, épouse, cohabitant légal, descendants ou ascendants)
- ✗ En cas de non-livraison du bien garanti à la suite d'une grève des prestataires de services ou des transporteurs, d'un lock-out ou sabotage dans le cadre d'une grève convenue, d'un lock-out ou d'un sabotage
- ✗ Les dommages causés par un fait de guerre, émeute, révolte, rébellion, révolution, terrorisme, ou en cas de force majeure
- ✗ Les dommages résultant d'une réaction nucléaire ou d'une radiation nucléaire
- ✗ Le vice caché du bien garanti
- ✗ Les sinistres résultant d'un usage frauduleux de la carte Keytrade Bank Visa Classic



Y a-t-il des limitations de couverture?

EXCLUSIONS LES PLUS IMPORTANTES (non-exhaustive):

Sont exclus de la présente garantie les biens et sinistres suivants :

- ! Les animaux
- ! Les biens périssables, les denrées alimentaires
- ! Les boissons
- ! Les plantes
- ! Les véhicules à moteur
- ! Les bijoux ou objets précieux d'au moins 50 euros tels que : objets d'art, orfèvrerie, argenterie
- ! Les espèces, actions, obligations, coupons, titres et papiers, valeurs de toute espèce ;
- ! Les données numériques à visualiser ou à télécharger en ligne (notamment fichier MP3, photographies, logiciels...);
- ! Les prestations de services, y compris celles consommées en ligne

du bien garanti.

- ! Les biens à usage professionnel
- ! Les biens à usage commercial
- ! Les biens achetés sur un site de vente aux enchères



Où suis-je couvert?

- ✓ Seuls sont couverts les achats effectués sur un site d'un marchand domicilié dans un pays de l'Union européenne, au Royaume-Uni ou aux États-Unis
- ✓ Le bien garanti doit être livré dans le pays où la carte Keytrade Bank Visa Classic a été émise



Quelles sont mes obligations?

- L'assuré doit notifier le sinistre à Axa Assistance le plus rapidement possible et, au plus tard, dans les cinq jours ouvrables après en avoir pris connaissance, par déclaration écrite signée dans laquelle il mentionne le lieu et les circonstances du sinistre.
- L'assuré doit utiliser à cette fin le formulaire « Safe online-demande d'intervention » disponible sur le site internet de Keytrade bank.
- Ce formulaire doit être envoyé dûment rempli et signé, accompagné des justificatifs pertinents ou par mail ou par courrier à Axa Assistance.
- En cas de livraison non conforme, l'assuré est supposé avoir pris connaissance du sinistre dès réception de la livraison ou dès qu'il constate que la livraison n'est pas conforme.
- L'assuré doit fournir les justificatifs de son sinistre :
 - L'impression de la confirmation de commande (e-mail), le courrier du vendeur confirmant la commande ou impression de la page de commande sur le site internet ;
 - Une copie du relevé de la carte et de l'avis de débit de l'assuré, duquel il apparaît que les montants de la commande ont été débités de son compte ;
 - En cas de livraison par un transporteur : le bon de livraison ;
 - En cas d'envoi par la poste : l'accusé de réception ;
 - Au cas où le bien vendu est renvoyé au vendeur : le reçu justifiant des frais de transport avec l'accusé de réception ;
 - Tout autre document ou information nécessaire à Axa Assistance pour valider la demande d'indemnisation et procéder à l'évaluation correcte du dommage



Quand et comment dois-je payer?

Les cotisations sont payables selon les modalités fixées dans les conditions particulières.



Quand la couverture commence et se termine?

L'assurance entre en vigueur à la date fixée dans les conditions particulières.



Comment puis-je annuler mon contrat?

D'une part les parties peuvent donner la résiliation par lettre recommandée à la poste, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé au moins trois mois avant son échéance.

D'autre part, le preneur d'assurance peut mettre fin au contrat::

(a) après chaque déclaration du sinistre. Cette résiliation doit être notifiée au plus tard un mois après paiement de l'indemnité ou la notification du refus d'intervention. Les effets du contrat cessent après un mois à compter du lendemain du dépôt à la poste de la résiliation par lettre recommandée.

(b) Dans les 30 jours après la conclusion de la police d'assurance. La police se termine avec effet immédiatement au moment de notification écrite par l'assuré au assureur. Ce droit de renonciation n'est pas applicable si l'assureur est déjà intervenu.

